



**ACADÉMIE  
DE RENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Division des examens  
et concours**

[ce.dec1@ac-rennes.fr](mailto:ce.dec1@ac-rennes.fr)

92 rue d'Antrain  
CS 24209  
35042 RENNES Cedex

**RECTORAT**

**BACCALAUREAT GENERAL OU  
TECHNOLOGIQUE SESSION 2022  
INSCRIPTIONS AUX EPREUVES  
DE PREMIERE  
DE 2021**

**NOTICE D'INFORMATION  
A DESTINATION  
DES CANDIDATS INDIVIDUELS**

Les inscriptions seront ouvertes **du lundi 2 novembre au vendredi 20 novembre 2020** sur le site internet de l'académie de Rennes ([www.ac-rennes](http://www.ac-rennes.fr) rubrique examens).

**ATTENTION !** Les candidats scolarisés dans un lycée ne doivent pas utiliser la procédure ci-dessous. Les inscriptions auront lieu dans leur établissement.

Les inscriptions se font par le biais de l'application Cyclades et se déroulent en 4 étapes :

1. Création d'un compte candidat
2. Activation du compte dans les 48 h en cliquant sur un lien envoyé par mél
3. Inscription à l'examen via votre compte candidat
4. Confirmation de votre inscription (document mis à disposition par la DEC dans votre espace candidat)

Vous devez obligatoirement justifier d'une adresse postale dans l'académie de Rennes.

Si vous êtes inscrit(e) au CNED en classe complète, vous devez choisir le statut CNED SCOLAIRE et joindre un certificat de scolarité du CNED à votre confirmation d'inscription. Si vous n'êtes pas inscrit(e) au CNED ou si vous y êtes inscrit(e) en cours à la carte, vous devez choisir le statut INDIVIDUEL.

Les candidats individuels (non scolarisés ou scolarisés au CNED) à l'examen du baccalauréat session 2022 subiront en 2021 les épreuves suivantes :

- l'enseignement de spécialité (uniquement suivi en classe de première)
- l'épreuve terminale anticipée de Français (écrit et oral).

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur les modalités d'inscription et le passage des épreuves, vous pouvez contacter le service des baccalauréats généraux et technologiques au 02 23 21 77 77.